

## Avis de révision

### Ébauche du cadre de référence pour une évaluation environnementale

### Développement futur de l'installation de traitement des déchets de l'Est de l'Ontario

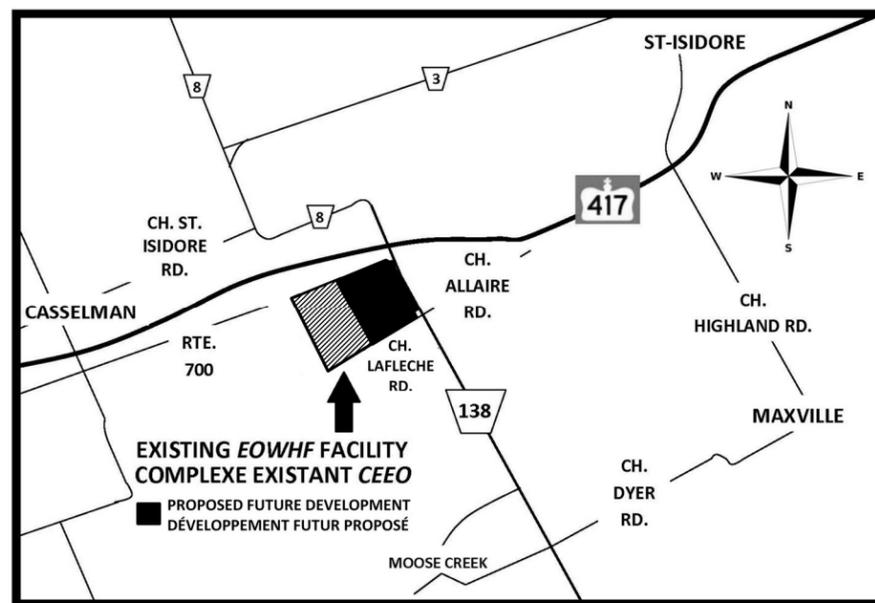
GFL Environmental Inc., propriétaire et exploitant de l'actuel centre de traitement des déchets de l'est de l'Ontario (EOWHF) à Moose Creek, en Ontario, a entrepris une évaluation environnementale (EE) en vue d'obtenir l'approbation pour le futur développement du EOWHF. Le futur développement comprendra la construction d'une capacité supplémentaire d'élimination du site d'enfouissement. GFL a déterminé qu'il y a une occasion d'affaires durable et que l'EOWHF doit continuer à fournir une capacité d'élimination à long terme. En développant cette capacité d'élimination supplémentaire, GFL sera également en mesure de continuer à fournir des services de réduction de déchets et de compostage des matières organiques à ses clients. L'EOWHF est un employeur et un contributeur financier important pour la communauté locale. Le développement d'environ 15,1 millions de mètres cubes de capacité supplémentaire d'élimination des déchets sur une période de planification de 20 ans permettra à GFL de continuer à fournir ce type de soutien économique à la collectivité locale. Aucun changement au volume d'enfouissement autorisé ou aux routes d'accès au site n'est proposé.

L'EOWHF est situé dans le canton de North Stormont, à environ 5 kilomètres au nord-nord-ouest du village de Moose Creek, en Ontario, et à 5 kilomètres à l'est du village de Casselman, en Ontario. Le futur développement proposé sera situé sur des terrains qui appartiennent actuellement ou qui seront détenues par GFL, et pourrait inclure une zone de l'EOWHF existant si nécessaire. L'emplacement de l'EOWHF existant et le futur développement proposé sont indiqués dans le Plan clé ci-dessous. L'EE a pour objet d'évaluer les effets potentiels du futur développement sur l'environnement.

#### Le processus

L'EE sera effectuée conformément aux exigences de la Loi sur l'évaluation environnementale. La première étape du processus est la préparation du cadre de référence (ToR). Le ToR établira le cadre de travail et le plan de travail du promoteur pour répondre aux exigences de la Loi sur l'évaluation environnementale au moment de préparer l'EE, y compris les solutions de rechange qui seront envisagées et les activités de consultation publique qui seront menées. Si le ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs l'approuve, le ToR fournira le cadre et les exigences pour la préparation de l'EE.

#### PLAN CLÉ



#### Révision de l'ébauche ToR

L'ébauche du ToR sera disponible pour examen le **12 juin 2020**. Les membres du public, les agences, les communautés autochtones et les autres personnes intéressées sont encouragées à participer activement à l'examen et à la formulation de commentaires sur l'ébauche du ToR. Nous vous demandons de soumettre vos questions ou commentaires à l'équipe d'étude en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous avant le **31 juillet 2020**. Tous les commentaires reçus dans le cadre de cet examen seront pris en compte dans la préparation du cadre de référence final, qui sera soumis à l'approbation du ministre.

L'ébauche du ToR sera publiée pour examen sur le site Web du projet GFL [www.gflenv.com/moose-creek-eowhf](http://www.gflenv.com/moose-creek-eowhf). En raison de la pandémie de COVID-19, l'ébauche du ToR ne sera pas disponible pour examen en personne dans les endroits accessibles au public. Si vous avez des difficultés à obtenir une copie de l'ébauche du ToR sur le site Web du projet, veuillez en informer GFL en utilisant les informations ci-dessous.

Nous vous encourageons à soumettre vos commentaires ou questions sur l'ébauche du ToR par courrier, téléphone ou fax à l'attention de:

M. Greg van Loenen, agent de conformité environnementale  
GFL Environmental Inc.  
17125, chemin Lafleche, Moose Creek (Ontario) K0C 1W0  
Téléphone : 613-538-2776 ext. 223  
Télécopieur : 613-538-2779  
Courriel : [gvanloenen@gflenv.com](mailto:gvanloenen@gflenv.com)

*Tous les renseignements personnels inclus dans une présentation – comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété – sont recueillis, conservés et communiqués par le ministère de l'Environnement, Conservation et Parc à des fins de transparence et de consultation. Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale ou sont recueillis et conservés aux fins de la création d'un document accessible au grand public conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous soumettez seront versés dans un dossier public qui est accessible au grand public, à moins que vous ne demandiez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs au 416-327-1434.*